

Les femmes, actrices de l'histoire

Collection U

Histoire

La première édition de cet ouvrage a paru aux éditions Sedes
dans la collection Campus Histoire dirigée par Joël Cornette

Illustration de couverture : Tamara de Lempicka, *Tamara en Bugatti verte 1929*
© Tamara de Lempicka Estate, LLC Adagp, Paris, 2023 – Cliché : Adagp image
Mise en pages : Nord Compo

© Armand Colin 2023 pour la présente édition
© Sedes/HER 1999

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-63641-8

YANNICK RIPA

Les femmes, actrices de l'histoire

France, de 1789 à nos jours

3^e édition revue et augmentée

ARMAND COLIN

Introduction

De l'histoire des femmes à l'histoire du genre

« Nous, qui sommes sans passé, les femmes,
Nous, qui n'avons pas d'histoire,
Depuis la nuit des temps, les femmes,
Nous sommes le continent noir. »

Combien de manifestantes ont chanté dans les années 70 ces paroles de l'hymne du Mouvement de libération des femmes, fédérées autour de la revendication de la libre disposition de leur corps ? Sans passé ni histoire, les femmes ? S'il s'agissait plutôt d'une perte de mémoire, d'une amnésie organisée par des siècles de science historique écrite au masculin et si longtemps attentive à l'événementiel et aux grands hommes ? Un doute plane. De la curiosité inquiète de féministes historiennes, de leur frustration surtout de ne voir dans le miroir de l'Histoire qu'un autre masculin dans lequel elles ne se reconnaissent pas, car « non mémorisée, la femme reste blanche comme l'oubli ; son histoire n'a jamais été écrite qu'avec de l'encre incolore » (Arlette Farge, *L'Histoire sans qualité*, Galilée, 1979, p. 17), naît timidement et audacieusement à la fois l'histoire des femmes. À près de quinze ans d'écart, deux colloques disent le chemin parcouru : à l'interrogation de celui de Saint-Maximin (1983) : « Une histoire des femmes est-elle possible ? », répond en écho ironique celui de Rouen (1997) : « Une histoire sans les femmes est-elle possible ? » Sans la prise en compte des acquis de l'histoire des femmes, l'Histoire nierait la moitié de l'humanité et se priverait de l'un de ses éléments constitutifs. L'histoire des femmes, centrée à sa naissance sur l'objet femme, a débouché sur une étude de la construction de la différence des sexes, le genre, de son historicité et de ses effets.

Ce constat affirme la nécessité de cet ouvrage : il s'adresse à tous les étudiants, à ceux et celles qui étudient plus particulièrement l'histoire des femmes et de la différence des sexes mais aussi aux autres qui ne peuvent et ne doivent se priver de ce savoir, indispensable à la compréhension de la discipline.

Structure de l'ouvrage

Dans un premier temps, une présentation des savoirs alterne exposé chronologique et exposé thématique, afin de permettre aux lecteurs et lectrices d'entrer dans l'ouvrage au gré de leurs besoins. Ce découpage, à visée pédagogique, ne rend pas compte de l'éventuelle chronologie de l'histoire des femmes, du vécu de celles-ci, souvent plus sensibles aux modifications de leur quotidien qu'aux bouleversements d'une politique qui cherche à les exclure de la sphère publique.

Les limites matérielles d'un tel ouvrage ont contraint à faire des choix : on a conscience d'avoir négligé les femmes en marge, par leur refus des conventions, dans le domaine du travail comme dans celui de la vie privée ; cette éviction a pour conséquence de renforcer les traits de la norme et de la tirer vers les stéréotypes ; on a par ailleurs peu insisté sur l'éducation et la vie religieuse, ces deux aspects étant traités dans des ouvrages généralistes. On a voulu aussi privilégier la vie du plus grand nombre au détriment des vies extraordinaires. Enfin, si on a pris soin d'inscrire ces chapitres dans une relation de genre, on a dû fréquemment être allusive sur l'histoire dite générale.

Dans un deuxième temps, les Annexes exposent les recherches préliminaires à effectuer pour commenter un document. Aussi présentent-elles diverses sources, à la nature desquelles il faut être très attentif. Le déséquilibre de sexes de leurs auteurs (plus d'hommes que de femmes) reflète celui de la mémoire historique : les écrits officiels sont le fait des hommes, effet de pouvoir et de savoir, expression de l'inégale liberté d'expression accordée aux deux sexes, de par la loi et plus encore de par la pratique ; aussi l'histoire des femmes se situe-t-elle souvent dans le regard dominateur d'un sexe sur l'autre et travaille dans la représentation.

Ces fiches s'articulent en rubriques.

- Présentation : elle s'attache à identifier la nature et l'origine de la source, afin de pouvoir en mesurer la portée passée et présente.
- Lecture : approfondie, elle est indispensable à la compréhension et à l'analyse fine du document : identification des personnages, des faits, des lieux évoqués clairement ou allusivement, insertion du document dans un contexte précis, attention à la forme et au style dans l'argumentaire...
- Interprétation : elle doit expliquer la raison de la production de ce document, la finalité de son auteur.e dont il ne faut pas perdre ni transformer la pensée. On se gardera de la paraphrase.
- Éléments pour un commentaire : simple indication de la problématique à partir de laquelle se construit un plan de l'explication.

Enfin, une chronologie de l'histoire des femmes, une bibliographie réactualisée et un index des noms aideront les étudiant.e.s dans l'exploitation de ce livre et dans leur travail personnel.

Chapitre 1

Être femme en 1789

Philosophes et scientifiques s'attachent à définir la Femme. Si ces définitions s'éloignent de celle élaborée par le catholicisme à partir de la Genèse, elles continuent de penser le plus souvent la Femme à partir du modèle de l'Homme et se fondent sur le concept de nature.

Saisir les caractéristiques et les nuances de ces discours croisés permet de comprendre la perception que la société a du féminin et du masculin. Ces réflexions élitistes sont-elles suivies d'effets dans le quotidien des femmes ?

La Femme : « la femelle de l'homme »

Telle est la définition fournie par l'*Encyclopédie* en 1751, qui conseille de compléter l'étude du sujet par la lecture des articles « homme », « femelle », « sexe ».

L'homme : un être de chair et de raison

Les rédacteurs de l'*Encyclopédie* échappent à la logique qui, dans son implacable rigueur, conduit à penser que l'homme est le mâle de la femme. Rien de semblable : l'homme ne se définit pas en fonction de la femme ; il se suffit : sa définition se confond même avec celle de l'espèce humaine, ce dont rend clairement compte la langue française qui ne possède qu'une occurrence, « homme », alors que le latin utilise « homo » pour désigner l'homme-humain et « vir » pour l'homme-individu masculin.

Être de chair et de raison, ce qui le différencie des animaux, il est apte à distinguer le bien du mal. De ce fait, cet être moral sait se donner un cadre de vie régi par des lois, voire des maîtres. Il est donc un animal politique, un être moral façonné par l'éducation.

La femme : le sexe faible

Une relecture de l'infériorité féminine

Les rédacteurs de l'*Encyclopédie* et les philosophes du siècle des Lumières ne pourfendent pas les idées reçues sur les femmes. Mais ils ne s'inscrivent pas non plus dans la représentation traditionnelle, issue de la tradition scolastique.

À partir du mythe fondateur d'Adam et Ève s'est dessinée la figure de la Femme, être inférieur, voire incomplet, né de et après l'homme. Cette définition oublie que la femme est créature de Dieu, ce qui est peu compatible avec l'imperfection dénoncée. Elle retient par ailleurs le péché originel d'Ève et étend sa culpabilité à l'ensemble du genre féminin, sans souci du rachat des fautes par le sacrifice du Christ. Cette image négative de la femme, tentatrice, pécheresse, impure, est très présente, elle est à peine atténuée par la figure de Marie, symbole de la femme-mère et de la pureté. La femme a ainsi deux visages, imaginaires, pour le moins caricaturaux : elle est ange et démon.

Les penseurs et scientifiques du XVIII^e siècle – philosophie et médecine se confondent alors souvent – ne se réclament pas de ce courant de pensée, ils veulent créer une morale dégagée de tout fondement religieux et métaphysique. Mais s'ils modifient les termes qui veulent justifier l'infériorité de la femme, ils ne font qu'en déplacer les causes et participent, à leur façon, à la consolidation de l'infériorisation du sexe féminin.

Une infériorité physique

Dans la lignée des anatomistes et d'un Daubenton (1716-1800) qui voit dans la femme un homme manqué, les penseurs considèrent que l'infériorité de la femme est d'abord physique, de par les perturbations de son corps. Le cycle menstruel, dont le rôle précis dans la génération n'est pas encore parfaitement compris, et les grossesses font de la femme une éternelle malade ; le sang menstruel effraie autant qu'il provoque le dégoût.

Pourtant, des voix de médecins se sont élevées pour battre en brèche l'opinion selon laquelle la femme serait un être incomplet, une erreur de la nature donc. L'intérêt porté à la gynécologie aux XVII^e et XVIII^e siècles reflète la nouvelle approche scientifique de la femme : son corps spécifique possède un fonctionnement particulier. Le sexe féminin cesse d'être considéré comme une introversion du sexe masculin pour être étudié dans sa spécificité, dans sa singularité, non dans une permanente et dépréciative comparaison avec l'homme, posé comme parfait et donc synonyme de modèle et de norme.

Mais ces premières critiques ne font qu'ébranler les idées reçues, et encore... Elles débouchent sur la notion de nature féminine, qui peut être utilisée comme un argument pour dévaloriser la femme, voire renforcer cette dévalorisation. Ainsi, la sexuation des corps cesse de se résumer aux différences des organes génitaux ; l'anatomiste Marie Thirioux d'Arconville dessine en 1759 les premières planches anatomiques des squelettes de l'homme et de la femme ; ces dessins montrent de notables différences entre les deux constitutions osseuses ; ainsi est affirmée l'existence d'une nature féminine qui peut être considérée en soi comme parfaite, mais, dans le même temps, ces représentations opposent la force de l'homme à la faiblesse et la passivité de la femme, notamment par l'écart de taille et les figurations du front de chacun, qui, de fait, ne correspondent pas à l'exacte observation. On aboutit donc à la singularisation en deux sexes, ce que l'on nomme le différencialisme. Celui-ci peut être lu en termes égalitaires, l'homme étant le sexe fort et la femme le sexe beau. Mais on glisse rapidement vers un différencialisme hiérarchisé : sexe fort et sexe faible. Les spécialistes

des maladies féminines sont largement responsables de cette dérive. En effet, selon la majorité des obstétriciens et des gynécologues, l'utérus, lieu de gestation, explique toute l'organisation de la femme. La femme est donc faite pour engendrer ; le terme matrice, qui désigne l'utérus, accentue cette confusion. Il semble que la vie physiologique de la femme s'ordonne autour de cet organe. Le XVIII^e siècle, pourtant « éclairé », reprend à son compte la formule hippocratique : *Tota mulier in utero* (Toute la femme [est] dans l'utérus). Cet organe est, par le seul fait que l'homme n'en a pas, étrange, mystérieux, menaçant. Il met la femme sous influence. De cette faiblesse constitutionnelle, de la prégnance utérine, découle une faiblesse psychique.

L'infériorité mentale de la femme

Si nul ne met plus en doute que la femme possède, outre une âme, une raison, les penseurs débattent sur les capacités du cerveau féminin à la développer et à bien s'en servir. Dominée par son corps, la femme-utérus ne peut fixer longtemps son esprit, donc seul l'homme est apte à faire bon usage de la raison ; la femme ne dispose pas, en conséquence, des instruments propres à concevoir l'abstraction, à inventer, à créer. De ce fait, elle se voit exclue du champ des sciences, de la philosophie, de la création artistique. Cette affirmation qui perce à la fin du XVIII^e siècle est le symptôme de la dégradation du statut de la femme : les peintures de femmes érudites, telle celle en 1751 de la physicienne Émilie du Châtelet (1706-1749), s'effacent des productions picturales de la fin du siècle.

Un tableau comparatif qui déprécie la femme et valorise l'homme est ainsi ébauché, le XIX^e siècle en forcera les traits : la femme est la moitié de l'homme, la réciprocité relève de l'impensable. Il est fort, elle est faible ; il est chaud, elle est froide, il est le feu, elle est l'eau ; il est dur, elle est molle ; il est actif, elle est passive ; il est calme, elle est émotive ; il est courageux, elle est craintive. La correspondance un à un des termes surprend parfois : ainsi, au génie masculin répond la beauté des femmes. La femme est à la fois séduisante, et on l'admire, séductrice, et on la condamne, tout en considérant que la beauté est son apanage et qu'elle excelle dans l'art de plaire, mais c'est à l'homme d'en faire, tel un guerrier, la conquête.

Ces particularités entre homme et femme relèveraient de la nature ; à partir d'une donnée biologique – la faiblesse de la femme qui ne repose sur aucune preuve scientifique – est pensée la différence des sexes, en termes d'inégalité, au profit de la domination masculine, ainsi légitimée par cette nature qui, répètent les textes à satiété, veut, fait, ordonne que...

Femme-nature/homme-culture

Femelle toute sa vie, comme l'affirme Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), la femme est nature. L'homme possède le génie, elle ne peut qu'imiter. L'homme crée, la femme procréé.

La maternité, la destination de la femme

La maternité est le but de la vie de toute femme. Élevée au rang de principe normatif et fixée par la nature, elle ne résulte donc pas d'un processus culturel. Ce raisonnement exclut toute possibilité de modification du rôle et de la fonction sociale de la femme. Il rejette dans l'anormalité pathologique l'homosexualité féminine, nommée alors tribadisme. Le docteur Tissot pathologise le lesbianisme et voit dans ces pratiques sexuelles l'expression de la volonté de « femmes imparfaites » de s'emparer des fonctions viriles. Sa conclusion est sans appel : l'homosexuelle est « une espèce de monstre » (*L'Onanisme : dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, 1764).

Le respect de cet ordre naturel implique des devoirs féminins : élever les enfants, choyer l'époux, s'occuper du foyer. Ainsi se construit, du moins en théorie, une division sexuée de l'espace, supposée déjà inscrite dans la configuration des corps : en 1775, le docteur Pierre Roussel fait paraître un ouvrage promis à un bel avenir de réédition tout au long du XIX^e siècle, *Du système physique et moral de la femme*. Reconnaisant la nature spécifique de la femme, et ce sans misogynie apparente, il considère que la femme se résume à sa conformation physique. Elle la désigne comme un être du dedans ; la même symbolique indique que l'homme est voué au dehors. La maternité en tant que pouvoir de porter et de donner la vie n'est pas évoquée.

Imperceptiblement, ce déterminisme biologique conduit à un déterminisme socioculturel des rôles en fonction des sexes.

La sexuation des rôles sociaux

Rousseau est le champion de cette lecture sexuée. La définition du sexe féminin est chez lui d'une misogynie caricaturale. À l'en croire, la femme est faite pour plaire à l'homme, à l'autorité duquel elle doit se soumettre. Il lui faut être mère, si possible de quatre enfants. Cette subordination de la femme à l'homme est imposée, estime-t-il, par la nature. Déjà présente dans la *Lettre à d'Alembert* (1758) et dans *Julie ou La Nouvelle Héloïse* (1761), cette définition est clairement exposée dans *Émile ou De l'éducation* (1762). Ladite finalité naturelle des deux sexes induit une éducation appropriée à chacun d'eux : la femme étant « faite pour céder à l'homme et supporter son injustice », la future compagne d'Émile, la jeune Sophie, n'a nul besoin de recevoir la même instruction soignée que le jeune garçon. Il faut faire d'elle non une femme savante – que Rousseau trouve aussi grotesque que Molière (1622-1673), lui préférant même une femme grossière –, mais une femme soumise à qui on évitera tout sujet grave. C'est autour de l'éducation que se perçoivent les ambiguïtés de la pensée des philosophes.

Ainsi en est-il de Voltaire (1694-1778) : il affirme que, par sa physiologie, la femme est plus faible que l'homme ; ce caractère la voue aux travaux ménagers, il dénie à la femme le génie, masculin par nature. Mais, parallèlement, il reconnaît les qualités intellectuelles de ses propres amies qui tiennent salon ; il critique le mariage où s'exerce une autorité masculine injuste.

Plus forte encore est la contradiction de Diderot (1713-1784) : partisan des théories naturalistes, il plaint les femmes de dépendre de la sensibilité

démessurée de leur matrice et pense que, « affranchies de toute servitude, [elles auraient été] sacrées en quelque endroit qu'[elles eussent] paru ». Mais sa critique sociale le mène à dénoncer l'infériorité des femmes comme un fait de culture et à condamner l'institution du mariage établie par l'Église qui fait de l'épouse la propriété de son mari. L'analyse de Montesquieu (1689-1755) rejette la version de l'infériorité naturelle de la femme et dénonce dans les *Lettres persanes* (1721) la tyrannie masculine. Comme il affirme l'égalité entre les races, le penseur pose l'égalité entre les sexes. Mais il ne dépasse guère cette position théorique, semblant craindre qu'une application pratique ne fasse perdre à la femme sa féminité.

Préjugés et coutumes sont donc jugés responsables de l'infériorité des femmes, sans toutefois détrôner la Nature.

En conséquence, l'*Encyclopédie* désigne l'éducation comme la principale cause de l'état des femmes, mais ne réclame pas une éducation similaire pour les deux sexes, revendication présentée par d'Alembert (1717-1783).

À la lecture des philosophes du siècle des Lumières, on a le sentiment confus qu'ils cernent le problème de la différence des sexes, qu'ils y sont en quelque sorte contraints par leurs réflexions sur l'égalité, la liberté et l'individu ; mais leurs propositions de réformes sont timorées et se situent pour l'essentiel sur le terrain de la pédagogie ; ils sont freinés par les risques supposés de déféminisation qu'entraînerait une modification du statut de la femme. À peine soulevée, la question délicate, encombrante même pour certains, est évacuée. Aucun n'emprunte d'un pas décidé le chemin ouvert au siècle précédent par un précurseur, Poullain de la Barre (1647-1723), défenseur de l'égalité des sexes.

L'argument de nature, un préjugé

« On embarrasserait d'ailleurs bien les hommes si on les obligeait de s'expliquer intelligiblement sur ce qu'ils appellent Nature et de faire entendre comment elle a distingué les deux sexes, comme ils le prétendent. En réalité, ils ont porté leurs préjugés dans leurs Écoles et n'y ont rien appris qui servit à les en tirer. Au contraire, toute leur science est fondée sur les jugements qu'ils ont faits dès le berceau. »

Poullain de la Barre, *De l'égalité des deux sexes.*
Discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés,
chez Jean Du Puis 1673.

Lu par les penseurs du XVIII^e siècle, Poullain de la Barre n'a pas été suivi dans ce siècle où la critique sociale est pourtant si vive. Du reste, les réformes pédagogiques parlent essentiellement des femmes de la haute société, les propos scientifiques manient le concept « la femme », les femmes dans leur diversité ne sont pas objets de discours, les problèmes économiques des femmes du peuple ne sont pas même soulevés. Les discours des philosophes sont loin de la réalité quotidienne féminine.

Le quotidien des femmes

Femmes et ordres

La société de l'Ancien Régime est une société d'ordres, donnée fondamentale qui intervient pour complexifier la relation des sexes : la hiérarchie des ordres (noblesse, clergé, tiers état) fait d'une femme noble ou religieuse, par le simple fait de sa naissance ou de son statut, une privilégiée et la met donc en position de supérieure, par rapport à une femme mais aussi par rapport à un homme du tiers état. Cette hiérarchie peut jouer en défaveur d'une prise de conscience du genre et d'une éventuelle solidarité féminine ; elle conduit des femmes à défendre les privilèges de leur ordre plutôt que des revendications visant à améliorer la condition féminine.

Le genre, un outil pour penser la différence des sexes

Ce concept est la traduction du mot *gender* mais il est aussi employé sous cette forme dans les textes en français. Introduit par l'historienne américaine Joan Scott dans la seconde moitié des années 80, il désigne, dans son acception française, la construction culturelle de la différence des sexes. Il permet de réserver l'emploi du mot « sexe » à la seule physiologie et donc de se dégager de la charge biologique qu'il véhicule, afin de comprendre la construction du féminin, du masculin et des rapports de sexes par les sociétés. Ce concept incite à étudier les conséquences de cette élaboration, ce que l'on nomme les effets de genre, loin de l'argument de nature qui ne permettait ni de déconstruire ni de comprendre les modèles et les normes à l'œuvre dans les perceptions des identités et des rôles sexuels, et encore moins leur historicité. Le mot est désormais aussi employé au pluriel, il insiste alors davantage sur le masculin et le féminin que sur la construction de la différence sexuée. ■

Les privilégiées

Les femmes de la noblesse

L'éducation des filles de la noblesse revient essentiellement aux religieuses ; le rôle des mères est fondamental dans la transmission des valeurs et dans celle de la foi. Le mariage est la destinée unique des femmes nobles ; mariées, elles partagent le mode de vie de leur conjoint ; tout comme les hommes, elles ne peuvent travailler sous peine de déroger, mais le fait d'être femme leur interdit tout accès à des charges (noblesse de robe) et à un quelconque pouvoir politique. En vertu d'une interprétation de la loi salique (v^e siècle), les femmes sont exclues de la monarchie ; elles n'accèdent au pouvoir suprême qu'en tant que régente, c'est-à-dire comme mère du futur roi, elles en sont en quelque sorte l'expression anticipée et temporaire, mais c'est là un pouvoir certain qui a favorisé la présence de femmes politiques autour des régentes. De plus, les femmes des grands lignages ont participé sous l'Ancien Régime aux affaires publiques, plus particulièrement dans le

domaine de la diplomatie, lors des conflits internes, telle la Fronde (1648-1653), ou dans le domaine religieux ; ainsi Marguerite de Navarre (1492-1549) joua-t-elle un grand rôle dans le développement du protestantisme en France. Mais la Renaissance passée, le pouvoir des filles de France et des femmes de la haute aristocratie décline ; il s'enfonce dans une sorte de clandestinité, pouvoir d'influence symbolisé par l'institution des maîtresses royales. Cet effacement des femmes participe de la volonté de la monarchie absolue de réduire le pouvoir des Grands. Les siècles qui précèdent la Révolution ont donc vu un rétrécissement du champ d'action politique des femmes. Toutefois, si les femmes de tout ordre ne sont pas éligibles et se voient interdire toute fonction officielle, les nobles ou les communautés religieuses féminines, propriétaires d'un fief, peuvent désigner des députés de la noblesse ou du clergé aux États généraux, en vertu du droit féodal fondé sur la propriété et non sur la personne, quel que soit son sexe.



La fermière en corvée. Gravure révolutionnaire, juin 1789

La société d'ordres divise les femmes et s'oppose à une prise de conscience du genre.

L'oisiveté devient le lot des femmes nobles. Mais les écarts de niveau de vie sont considérables, selon qu'elles appartiennent à la grande ou à la petite noblesse, à celle de sang ou de robe, ou qu'elles vivent en province ou à la cour.

Les femmes du clergé

La prêtrise est fermée aux femmes, mais les ordres religieux accueillent un nombre important d'entre elles ; la vocation seule n'explique pas l'engagement de certaines dans le clergé. Le couvent est souvent une planche de salut pour des femmes sans ressources, pour des nobles à la dot insuffisante pour attirer un parti, pour des filles – souvent les cadettes – qui n'ont pas trouvé à se marier. En dehors des fonctions religieuses, contemplatives, les ordres féminins se consacrent à la charité, à l'éducation et aux soins des malades. Leur pouvoir est donc indéniable, elles transmettent les valeurs chrétiennes aux jeunes générations et investissent les futures mères de ce rôle d'éducatrice morale et religieuse.

Les femmes du tiers état

Le tiers état représente 98 % de la population ; il regroupe donc des hommes et des femmes de conditions économiques très différentes. La bourgeoisie est la grande gagnante du glorieux XVIII^e siècle. Sa réussite la différencie du reste du tiers état, qui fait côtoyer en son sein aussi bien le gros propriétaire terrien et donc son épouse et ses filles, le banquier et les siens, que les paysans, les serviteurs, les manants et les vagabonds, au masculin et au féminin.

L'éducation des filles de la bourgeoisie revient aux institutions religieuses, mais le rôle des mères est, dans ce milieu aussi, fondamental. Celle des filles du peuple est quasi inexistante, les écoles dépendent des paroisses et l'enseignement y fait une part majeure à l'éducation religieuse.

Les femmes de la bourgeoisie

La bourgeoisie, qui possède le pouvoir économique et veut le pouvoir politique, s'oppose à la société d'ordres, d'autant plus que la réaction aristocratique ferme, notamment, l'accession à la noblesse aux nouveaux riches, exigeant pour l'accès à des charges quatre quartiers de noblesse. Dès lors, la bourgeoisie, et surtout sa partie la plus cultivée, est sensible à la pensée des philosophes ; elle se familiarise avec les concepts d'égalité, de liberté, de représentativité et d'universalisme. Les bourgeoises les plus lettrées ont accès à ces réflexions qui peuvent les conduire à s'interroger sur leur condition de femme, interrogation que partagent certaines nobles.

Au quotidien, les femmes de bourgeois sont souvent aux côtés de leur mari, par exemple dans la petite industrie et le commerce : la cellule familiale et la cellule économique se confondent alors ; la famille est conçue et vécue comme une cellule de production et de reproduction, conception partagée par les gens du peuple.

Les femmes du peuple

Les femmes du peuple subissent, elles, la hiérarchie des sexes sans en avoir pleinement conscience ; les éventuels débats sur la condition féminine ne leur sont pas accessibles. Ces femmes assurent le rôle d'épouse et de mère ; ce sont aussi des travailleuses. Le travail des femmes du peuple est considéré comme normal ; à preuve : le mariage avec un conjoint au salaire confortable ne conduit pas la nouvelle épouse à cesser de travailler.

Travailleuses, les femmes du peuple sont majoritairement des paysannes aux côtés de leur mari dans une France rurale. Dans les campagnes, les femmes, chefs d'un foyer fiscal (un feu), participent à l'assemblée paroissiale et à l'élection des délégués à l'assemblée du bailliage.

Dans les villes, les femmes sont insérées dans le tissu urbain qu'elles peuplent et animent de leur présence et de leurs petits métiers (porteuses d'eau, marchandes des quatre saisons, commerçantes, mais aussi prostituées). Bon nombre d'entre elles appartiennent à la domesticité ou exercent des activités spécifiquement féminines, telle la couture. Dans le Paris de 1789, où les femmes l'emportent numériquement sur les hommes (environ 54 % des 600 000 à 700 000 habitants de la capitale), deux groupes sont particulièrement importants : les blanchisseuses, dont le nombre ne cesse d'augmenter au cours du XIX^e siècle, forment un ensemble homogène malgré l'hétérogénéité de leur statut (des petites chefs d'entreprises aux journalières) ; l'activité de ces travailleuses se localise autour des bateaux-lavoirs le long de la Seine, non loin des Invalides, dans le faubourg Saint-Marcel et dans le centre de Paris, le long des quais. Cette concentration géographique crée une force potentielle et favorise l'échange d'idées ; les blanchisseuses ont la réputation d'être ombrageuses, d'avoir la langue déliée et de faire naître et répandre les rumeurs. La Révolution les trouvera sans-culottes.

Second groupe qui retient l'attention, celui des dames de la Halle. Marchandes et ménagères s'affrontent parfois. Tous les marchés sont des lieux éminemment sensibles, véritable pouls du Paris populaire qui voit aussi la réconciliation des femmes contre la hausse du prix des denrées ou leur manque. La relation privilégiée des femmes à la nourriture, puisqu'il leur revient de satisfaire les besoins alimentaires des leurs, explique leur mobilisation, de tout temps, lors des crises frumentaires durant lesquelles elles battent le pavé ou les chemins creux de campagne ; révoltes d'abord économiques, elles ne sont pas nécessairement dénuées de toute critique et de revendications politiques.

Chapitre 2

La Révolution française, l'espoir déçu des femmes

La Révolution française fait surgir les femmes sur la scène politique. Elle défend les droits naturels et l'universalisme. Mais ceux-ci concernent-ils l'ensemble de la population quel que soit son sexe, ou les préjugés sur les femmes l'emportent-ils sur les grandes déclarations universalistes ?

L'irruption des femmes sur la scène révolutionnaire

Les doléances féminines

Le 24 janvier 1789, le roi Louis XVI convoque les États généraux qui ne se sont pas réunis depuis 1614. En vue de connaître les doléances de son peuple, il l'invite à rédiger des cahiers.

Des cahiers rédigés par les hommes

La condition féminine est peu abordée ; ici et là, des cahiers de doléances critiquent l'ignorance dans laquelle les femmes sont maintenues, faute d'instruction scolaire ; ils déplorent aussi la prostitution, dénoncée comme la conséquence de la misère, elle-même fustigée, ils réclament un réseau de sages-femmes pour lutter contre la forte mortalité féminine en couches. Ces écrits s'occupent du bien commun et n'énoncent pas de demandes des femmes, ni en termes de droits économiques ni en termes de droits politiques ; la représentativité des femmes aux États généraux et leur non-éligibilité ne sont pas évoquées.

Des femmes ont eu tôt conscience que leurs requêtes spécifiques seraient noyées sous les plaintes communes, ce qui ne signifie pas qu'elles n'approuvent pas les revendications sociales et politiques du tiers état. Ainsi naissent des cahiers de doléances féminins.

Des revendications « féministes » ?

L'analphabétisme et l'illettrisme des femmes ont favorisé les plus cultivées d'entre elles, majoritairement des bourgeoises. Peu nombreux, les cahiers féminins sont significatifs des espoirs des femmes. Il ne faut pas les confondre avec des cahiers prétendument féminins qui, rédigés par des hommes, visent à ridiculiser les femmes ; ainsi en est-il des brochures attribuées aux « demoiselles du Palais-Royal » (les prostituées).

On peut distinguer deux types de cahiers. Les uns sont de nature corporative (demande d'améliorations professionnelles et fiscales des petits métiers) et ne remettent pas en cause la condition féminine ; les autres s'en prennent au statut des femmes dans la société, échos des brochures parues dans les années précédant la Révolution (*Les Femmes comme il convient de les voir*, de Mme de Coicy, 1785 ; *Mémoire pour le sexe féminin contre le sexe masculin*, de Mme Gacon-Dufour, 1787). Ils estiment que la condition féminine peut évoluer grâce à une instruction de qualité, grâce à la fin de la galanterie qui fait des femmes des objets. Certaines rédactrices déplorent, avec amertume, l'absence de droits politiques mais ne les revendiquent pas ; l'audace aurait été trop grande.

Il existe donc à la veille de la Révolution une parole féminine qui embrasse tous les champs revendicatifs.

L'instruction des femmes, remède à tous leurs maux

« Pour obvier à tant de maux, Sire, nous demandons à être éclairées, à posséder des emplois, non pour usurper l'autorité des hommes, mais pour en être plus estimées, pour que nous ayons les moyens de vivre à l'abri de l'infortune ; que l'indigence ne force pas les plus faibles d'entre nous, que le luxe éblouit et que l'exemple entraîne, de se réunir à la foule des malheureuses qui surchargent les rues et dont la crapuleuse audace fait l'opprobre de notre sexe et des hommes qui les fréquentent. »

Pétition des femmes du tiers état au roi, 1^{er} janvier 1789.

Des femmes révolutionnaires

Des femmes sont déjà passées à l'action, en une sorte de préambule à la geste révolutionnaire : journée des Tuiles de Grenoble, le 7 juin 1788, contre l'exil des parlementaires ; émeute contre le manufacturier Réveillon du faubourg Saint-Antoine, en avril 1789. Ces deux actions ont une forte coloration politique ; plus traditionnelle est l'intervention des femmes dans les émeutes de subsistances du printemps 1789.

Une composante de la foule révolutionnaire

Auditrices, pas toujours silencieuses, des débats de l'Assemblée des députés, des femmes deviennent actrices lors des grandes journées révolutionnaires. Elles participent donc à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et l'une d'elles, Marie Charpentier, appartient aux « vainqueurs de la Bastille ». En province, des femmes

contribuent aux rumeurs qui provoquent la Grande Peur ; leur angoisse se cristallise sur les risques de massacres qu'encourraient leurs enfants et sur la crainte d'être violées.

Les femmes sont donc une composante de la foule révolutionnaire ; elles ne se distinguent pas comme un groupe particulier. C'est en quelque sorte par l'absence qu'elles émergent de la masse.

Citoyenne, la femme du citoyen ?

Le 26 août 1789, l'Assemblée rédige la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Ces droits doivent être le fondement du nouveau contrat social ; née d'une cassure violente, la Déclaration est rédigée en réaction au passé. Ses termes affirment le caractère universel des droits de l'homme. La question du sexe de cet « homme » et de ce « citoyen » ne devrait pas se poser ; or c'est autour du débat sur la citoyenneté qu'apparaissent la différence des sexes et le souci des députés de lever, au détriment des femmes, le flou du mot « homme », en en restreignant le sens.

En déclarant les droits de la nation, les députés font passer la souveraineté des mains du roi, monarque absolu de droit divin, aux mains de la nation ; elle ne peut être découpée en ordres et aucun individu ne peut se proclamer détenteur de la souveraineté. Celle-ci s'inscrit dans la loi, expression de la volonté générale, connue par le vote des citoyens. Or le mot « citoyen » est un substantif masculin dans les dictionnaires du XVIII^e siècle ; le citoyen est un membre d'une cité, mais le siècle des Lumières précise, sous la plume de Diderot, qu'il n'est pas synonyme de « sujet ». Le mot au féminin est soit absent des dictionnaires soit défini par rapport au masculin, mais avec un sens différent. La citoyenne est, au gré des définitions, l'épouse d'un citoyen ou l'habitante d'une cité.

Le vocabulaire reflète toute l'ambiguïté du statut des femmes : elles sont citoyennes en tant qu'habitantes de la France, mais leur citoyenneté ne leur donne pas les droits politiques qui sont inclus dans la citoyenneté masculine. La Révolution désigne par les termes « citoyen » et « citoyenne » les personnes des deux sexes qui la soutiennent ; par opposition, « monsieur » et « madame » sont des appellations négatives qui excluent de la Révolution ceux et celles ainsi nommé.e.s, car aucun.e n'appartient à la nation en révolution, celle-ci ne se confond donc pas avec la France en tant que pays. Le mot « femme » est moins positif que le mot « citoyenne » ; le premier est fréquemment employé par les adversaires de la participation des femmes au politique, le second est privilégié par les femmes engagées dans le processus révolutionnaire. Derrière cette querelle de mots se dessine donc un débat fondamental sur la participation des femmes à la Révolution et sur la citoyenneté féminine.

Cette question anime les discussions qui précèdent la rédaction de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Ainsi naît « la question des femmes » qui a, à son corps défendant, le mérite de faire surgir les femmes dans le champ du politique, de les rendre ainsi visibles, même si c'est pour mieux pouvoir les gommer.

Le rédacteur du fameux *Qu'est-ce que le tiers état ?*, Sieyès (1748-1836), distingue les citoyens passifs des citoyens actifs. Tous les habitants doivent jouir des droits des citoyens passifs (liberté, protection de la personne, propriété...), mais seuls les citoyens actifs peuvent prendre part à « la formation des pouvoirs

publics ». Les femmes sont exclues de ce second groupe, « du moins dans l'état actuel » (21 juillet 1789). La proposition de Sieyès laisse la porte ouverte à une possible évolution ; elle sous-entend que l'état d'instruction des femmes, et non l'état de nature, est responsable de cette exclusion et que celle-ci peut donc être qualifiée de temporaire. Mais cette nuance est oubliée au profit d'une définition familialiste et patriarcale dans le projet de Marat (1743-1793), qui résume la position des députés.

Les femmes, des citoyennes passives

« Tout citoyen étant membre du souverain doit avoir droit de suffrage et la naissance seule doit donner ce droit : mais les femmes et les enfants ne doivent prendre aucune part aux affaires, parce qu'ils sont représentés par les chefs de famille. »

Jean-Paul Marat, *Archives parlementaires*, 23 août 1789.

La marche des femmes

Pourtant, des femmes participent bel et bien à la Révolution. Lorsque, déjà inquiètes de la détérioration du climat économique, elles apprennent que des gardes royaux ont foulé aux pieds la cocarde tricolore, elles laissent exploser leur colère. Réunies par le tocsin sonné par les dames de la Halle et celles du faubourg Saint-Antoine, elles sont 6 000 à 7 000, le 5 octobre 1789, à partir vers Versailles. Des hommes, armés et organisés en garde nationale, les rejoignent le lendemain, rattrapant une action dont ils ne sont pas les initiateurs. D'abord nommée la « marche du pain », preuve que le problème des subsistances a été la motivation première, conformément à la tradition, cette action prend le nom de « marche des femmes ». Elle renferme aussi une dimension politique qu'indique clairement le retour « du boulanger, de la boulangère et du petit mitron ». L'intervention des femmes, distincte de celle des hommes, modifie la géographie de la Révolution, en déplaçant le pouvoir au cœur de la capitale ; le 12, l'Assemblée nationale s'installe à son tour à Paris. Pourtant, la loi sur les élections de décembre 1789 exclut les femmes du droit de vote ; la constitution du 3 septembre 1791 les range tacitement dans la catégorie des citoyens passifs.

Les contre-révolutionnaires

Il est difficile d'évaluer le nombre de femmes qui participèrent à la lutte contre la Révolution ; elle fut, par nécessité, souvent clandestine, les accusations portées par les révolutionnaires, surtout après la loi des suspects (17 septembre 1793), ne sont pas fiables.

On peut, avec précaution, dresser un portrait type des contre-révolutionnaires, telles qu'elles apparaissent dans les archives lors de leur arrestation. Ces femmes appartiennent surtout, mais pas uniquement, à la noblesse, elles défendent la société d'Ancien Régime, la royauté, le clergé. Elles estiment que leur rôle dans la tourmente révolutionnaire est avant tout de soutenir moralement les hommes, de servir de relais en leur absence, ce qui leur confère de nouvelles responsabilités,

mais elles affirment qu'il ne leur revient pas de parler politique, apanage des hommes. Aussi regardent-elles les femmes de la marche d'octobre comme des « furies » qui ont fait un affront au sexe féminin.

Leur activisme se développe, à partir de 1791, dans trois domaines essentiellement : le renseignement fourni aux émigrés – les femmes s'exilant moins que les hommes, jusqu'à la radicalisation de la Révolution –, la corruption à des fins politiques, la distribution des faux assignats.

La promulgation de la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) fait basculer des femmes dans la contre-Révolution. Davantage attachées à l'Église que les hommes, dont la pratique religieuse est en déclin depuis 1760, elles défendent les prêtres réfractaires, dont elles sont le principal soutien, et risquent l'emprisonnement, puis la mort en 1793-94. Elles s'efforcent aussi de lutter contre la déchristianisation en assurant la transmission de la foi. La paix religieuse revenue, les femmes conservent ce rôle ; certaines ont trouvé dans cette expérience leur vocation de religieuse et d'éducatrice des filles.

Victimes des mesures anticléricales (suppression des ordres à vœux solennels le 13 février 1790, suppression de toutes les congrégations les 4 et 18 août 1792), les religieuses essaient de rester jusqu'à cette dernière date dans leurs couvents, puis agissent dans la clandestinité, attentives à maintenir la foi et l'éducation chrétiennes, tandis que les révolutionnaires les regardent comme de dangereuses antirépublicaines.

La guerre civile en Vendée (1793-1796) trouve des femmes dans les deux camps. Tandis que dans les armées républicaines, les femmes, peu nombreuses, restent cantonnées, à de rares exceptions près, dans leurs rôles traditionnels (cantinières, compagnes de soldats, prostituées), les contre-révolutionnaires, elles, sont nombreuses auprès des soldats car, avec les enfants et les vieillards, elles tentent d'échapper aux républicains qui pratiquent la politique de la terre brûlée. Elles participent exceptionnellement aux combats et s'illustrent en tuant les ennemis, telle Renée Bordereau (1770-1822), dite Brave l'Angevin. Certaines nobles conduisent même leurs troupes. Les Vendéennes, notamment les paysannes, espionnent l'ennemi et animent les processions nocturnes interdites ; certaines siègent dans les comités contre-révolutionnaires qui succèdent aux municipalités à partir de mars 1793 et s'élèvent contre les lois révolutionnaires, au péril de leur liberté et de leur vie.

Elles affichent, en militantes, jusque sur l'échafaud, leur fidélité à la royauté et à la religion catholique.

De la parole féminine à la revendication « féministe »

Contre l'exclusion politique des femmes

Le droit de cité des femmes

Le philosophe Nicolas de Condorcet (1743-1794) qui, dès 1787, avait défendu le droit politique des femmes, dénonce leur exclusion comme une violation des principes mêmes de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.